



www.genfit.com

**GENFIT : CONVERSIONS DE 70 OCA2012-2
ET MISE EN ŒUVRE DE LA SIXIEME TRANCHE (1 M€)
DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE
RESERVE DE 8 M€**

- **70 des 100 obligations OCA2012-2 émises à l'occasion de la mise en œuvre de la 5^{ème} tranche obligataire converties en actions par l'Obligataire.**
- **Exercice, à l'initiative de GENFIT, d'un des 7 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA2012) donnant accès à une sixième tranche complémentaire de 1M€.**

Lille (France), Boston (Massachusetts, Etats-Unis), le 27 mars 2013 – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et des désordres associés, annonce aujourd'hui avoir demandé la mise en œuvre de la sixième tranche de 1.000.000 euros de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 8.000.000 euros signé le 20 décembre 2012, ainsi que la conversion en actions de 70 des 100 obligations représentatives de la cinquième tranche, en application des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 18 décembre 2012.

En application de ces résolutions et du contrat d'émission obligataire signé avec la société de gestion Yorkville Advisors LLC agissant au nom et pour le compte de YA Global Master SPV Ltd (« l'Obligataire »), le Directoire de GENFIT, par décision du 25 mars 2013, a décidé d'autoriser l'Obligataire à exercer le cinquième des sept bons d'émission d'obligations convertibles en actions (« BEOCA2012 ») lui donnant droit d'accéder à 100 nouvelles obligations OCA2012-2, convertibles en actions dans les mêmes conditions que les premières.

Le Directoire ayant décidé de mettre en œuvre cette sixième tranche de 1.000.000 euros, une commission d'engagement, égale à environ 5% du montant de cette nouvelle tranche (50.000 €), a été payée à l'Obligataire en actions ordinaires de la Société au prix par action, prime d'émission incluse, de 5,22 €, conformément à la Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 (l'« Assemblée »), soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé la décision de payer cette commission d'engagement, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 19 au 25 mars 2013. Ce faisant, 9.578 actions nouvelles immédiatement assimilables aux anciennes ont été souscrites par l'Obligataire par compensation de cette commission d'engagement.

En application des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions de l'Assemblée et du contrat d'émission obligataire, l'Obligataire a procédé en outre à trois demandes de conversion le 25 mars 2013 d'un total de 50 OCA2012-2 représentatives de la cinquième tranche, puis à une demande de conversion complémentaire le 26 mars 2013 de 20 OCA2012-2 également représentatives de cette cinquième tranche.

Les conversions du 25 mars 2013 des 50 OCA2012-2 en 97 820 actions nouvelles ont été réalisées au taux de conversion, prime d'émission incluse, de 5,11 €, soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens

pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé cette demande de conversion, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 18 au 22 mars 2013.

La conversion du 26 mars 2013 des 20 OCA2012-2 complémentaires en 38 284 actions nouvelles a été réalisée au taux de conversion, prime d'émission incluse, de 5,22 €, soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé cette demande de conversion, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 19 au 25 mars 2013.

Suite à ces différentes conversions et émission d'actions réservées à l'Obligataire :

- Le capital social de GENFIT est passé de 4.261.779,50 € à 4.298.200 € ;
- Le nombre d'actions représentant le capital social de GENFIT a été augmenté de 145 682 actions pour être porté de 17.047.118 à 17.192.800 actions ;
- Le montant de la cinquième tranche de l'emprunt obligataire restant à convertir a été ramené à 170.000,00 €.

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits.

GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.com

Contacts :

GENFIT

Jean-François Mouney - Président du Directoire
Tél. +333 2016 4000

MILESTONES – Relation Presse

Bruno Arabian
Tél. +331 7544 8740 / +336 8788 4726 - barabian@milestones.fr